

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Leclere, 26 août 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Leclere, 26 août 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 août 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Leclere](#)

Lieu de destinationOhis (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin informe Leclere qu'il n'y a pas de poste vacant dans les classes d'enseignement primaire du Famelistère, mais qu'il pourrait examiner la demande d'une personne diplômée pour l'enseignement dans les écoles maternelles.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Famelistère](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Famelistère : écoles](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (132r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
26 août 1886

Monsieur Leclere,

Il n'y a pas de poste vacant en ce moment dans les classes d'enseignement primaire au Familistère; mais si la personne que vous m'avez indiquée était diplômée pour l'enseignement dans les écoles maternelles, la question

pourrait être examinée.

Veuillez donc, s'il y a lieu, me renseigner à ce sujet.

Agissez je vous prie, Monsieur, mes civilités parfaites.

Guise